Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

CONTRAT D'ATTRACTIVITE
PAYS BASQUE

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée « la Région »,

Et

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, représentée par M. Jean-René ETCHEGARAY, son Président, ci-après dénommée « l'Agglomération » ou « le Territoire de projet »,

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les délibérations de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 02 février 2019, approuvant le projet communautaire et le Schéma de Développement Economique 2018-2022 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 14 décembre 2019 approuvant le contrat d'attractivité Pays Basque et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 16 décembre 2019 approuvant le contrat d'attractivité Pays Basque et autorisant son Président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activités.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou intermédiaire).

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a manifesté son souhait d'élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Présentation du Territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Présentation du Territoire de contractualisation

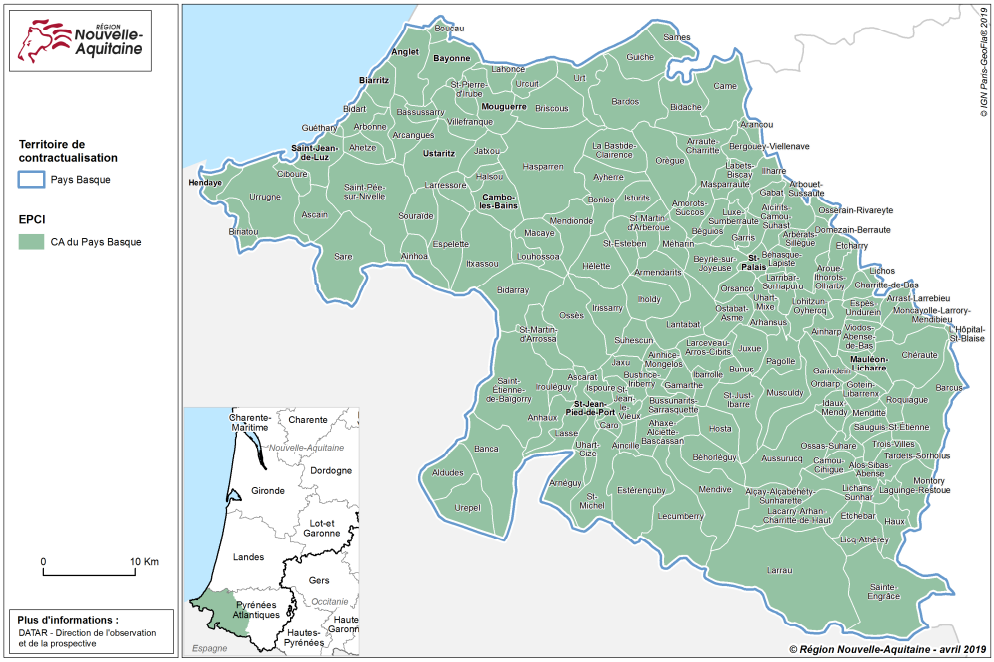

Situé en limite Sud-Ouest de la Nouvelle-Aquitaine, à la frontière espagnole, le Pays Basque couvre l'ouest du département des Pyrénées-Atlantiques. Il compte 302 980 habitants en 2015, répartis sur 158 communes réunies en un seul EPCI depuis le 1er janvier 2017 : la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Une synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire figure en annexe 1 du présent contrat.

Un modèle de développement de type « touristique »

La structure des moteurs de développement du territoire laisse transparaître un modèle de développement de type « touristique », qui traduit une spécialisation a priori des modalités de fonctionnement socio-économique du territoire, liée à sa forte attractivité touristique. La réalité est plus nuancée.
Les revenus productifs exportateurs, bien que sous-représentés, sont significatifs comparés à ceux d'autres territoires à vocation touristique et se singularisent par leur progression. Les pensions de retraite sont d'un poids conséquent même s'il est proportionnellement moins élevé qu'en moyenne dans les territoires de structure comparable. Les revenus pendulaires se situent dans la moyenne. Ces trois bases constituent des leviers complémentaires importants dans le processus de captation de revenus.
Le modèle de développement du territoire traduit en réalité des modalités de fonctionnement plutôt diversifiées. Le modèle apparaît porteur sur le plan économique et social, comme en témoigne la relative faible dépendance aux mécanismes de redistribution (revenus sociaux, revenus publics) significativement sous-représentés.

Un important tissu de Très Petites Entreprises

Le tissu économique du Pays Basque est, davantage que dans les territoires de référence, composé de petites entreprises. Il est constitué à 82,9 % d'établissements de moins de 10 salariés (contre 79% pour les territoires de structure comparable) qui regroupent 27,8% de l'emploi salarié (contre 20,3 %).
À l'inverse, les établissements de 50 salariés et plus sont sous-représentés.
Les grandes entreprises (établissements de 100 salariés et plus) concentrent une part relativement faible des emplois salariés (26,5% contre 37,2 % dans les territoires de structures comparables).

Le territoire compte 122 établissements de plus de 100 salariés qui regroupent 26,5% de l'emploi salarié.
25 établissements ont 250 salariés et plus dont 2 de 500 à 999 salariés :

- DASSAULT AVIATION à Anglet Construction aéronautique et spatiale
- NA PALI à Saint Jean de Luz- Fabrication de vêtement.

Les trois autres entreprises de plus de 250 salariés sont :

- LAUAK FRANCE Ayherre - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures,
- TECHNOFLEX à Bidart - Fabrication d'emballages en matières plastiques
- EPTA FRANCE SAS à Hendaye- Fabrication équipements aérauliques et frigorifiques industriels.

L'économie sociale et solidaire est globalement plus présente sur le Pays Basque qu'en Nouvelle-Aquitaine. Elle emploie 13% du total des salariés du territoire (contre 11,9 % en région), soit près de 12 500 salariés répartis dans 1 293 établissements.

Un effet local très favorable

Pour mieux comprendre les raisons du dynamisme économique du territoire, il est possible de distinguer l'évolution des emplois liée à l'orientation sectorielle de l'économie locale de celle qui est liée à ses capacités propres, dite « effet local », et qui renvoie à la présence d'aménités, de centres de recherche et surtout à la capacité de coordination du tissu productif local.

Des enjeux de développement

L'économie du Pays Basque est structurée autour de deux piliers :

- Le premier, résidentiel, s'est développé en lien avec la forte attractivité du territoire (BTP, commerce et services, tourisme)
- Le second pilier, productif, plus historique, résiste face à la forte croissance et la pression de l'économie résidentielle.

L'enjeu sous-jacent à cette dualité économique est de maîtriser et limiter une hyper résidentialisation de l'économie pourvoyeuse d'effets pervers sur le long terme : précarité des emplois, développement et équilibre trop fortement dépendants de facteurs exogènes (climatique, géopolitique, etc.) en favorisant l'économie productive qui, a contrario, est pourvoyeuse d'emplois qualifiés et d'innovation.

Face à cet enjeu économique, il s'agit également de pouvoir maitriser l'exceptionnelle attractivité du territoire pour en préserver les atouts environnementaux :

- en maitrisant l'attractivité touristique ;
- en maitrisant l'attractivité résidentielle, pour en limiter les effets négatifs sur le marché du logement, la consommation d'espace, et les conflits d'usage ;
- en stabilisant le volume des flux pendulaires et en favorisant des solutions de mobilités alternatives décarbonées.

1. La situation de vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération Pays Basque présente une vulnérabilité a classé ce territoire comme « moins vulnérable », **ce qui ne doit pas cacher des disparités intraterritoriales fortes.**

2. La stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

A partir des diagnostics produits par la Direction Observation et Prospective de la DATAR et à la suite de méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire durant les comités techniques et de pilotage, la stratégie de développement du territoire s'articule autour de six axes majeurs :

Axe 1 : Mieux maitriser l'attractivité et l'accueil dans le territoire

Il s'agit d'o**rganiser les déplacements de demain, de développer l'intermodalité, et répartir l'activité touristique**

La croissance démographique demeure globalement forte et bénéficie de plus en plus à des communes de l'intérieur. Même si de rares territoires restent en marge de cette dynamique, partout la question de l'accueil s'impose.

Les chantiers identifiés pourront permettre de :

- maîtriser l'attractivité touristique ;
- maîtriser l'attractivité résidentielle, pour en limiter les effets négatifs sur le marché du logement, la consommation d'espace, et les conflits d'usage ;
- stabiliser le volume des flux pendulaires et favoriser des solutions de mobilités alternatives décarbonées.

Projets clés :

- Promouvoir les nouvelles motorisations à faibles émissions
- Mener des études sur le Réseau Express Basque et nouvelles Haltes
- Développer les services de transports en commun et mobilités actives pour participer au report modal
- Créer un atelier de l'Espadrille à Mauléon-Licharre

Axe 2 : Réduire les inégalités sociales et territoriales

Dans un territoire marqué par une forte pression foncière, les questions de l'accès au logement et aux transports, aux services, aux zones d'emplois cristallisent les inégalités sociales qui, si elles sont en deçà des moyennes nationale et régionale, n'en demeurent pas moins importantes et en progression.

Projets clés :

- Création de trois Maisons de santé pluriprofessionnelles à Tardets, St Palais et Mauléon
- Implanter un centre multiservices à Larceveau
- Réhabiliter le presbytère de la commune de Barcus en Tiers lieux et logements communaux

Axe 3 : Préserver les biens communs, les paysages et les patrimoines

L'extraordinaire diversité des paysages est l'une des grandes richesses du Pays Basque qu'il convient de préserver et de valoriser. Ceci impose d'innover et de changer les comportements de chacun (tri des déchets, consommation de l'eau, mobilités actives, alimentation locale...). Ces biens communs sont également immatériels et participent de la définition du territoire du Pays Basque : langue basque, tissu associatif, capital social.

Projets clés :

- Initier une stratégie patrimoniale et paysagère à l'échelle de l'agglomération Pays Basque
- Accompagner le projet de création du Parc Naturel Régional sur la Montagne Basque

Axe 4 : Développer et soutenir l'innovation au service de la mutation des moteurs économiques

L'économie est en pleine croissance et mutation, elle repose sur deux piliers générateurs d'emplois : résidentiel d'une part (services, commerces, tourisme) et filières productives d'autre part (8 domaines d'action stratégique : artisanat de production, croissance bleue, aéronautique/mécanique, robotique, agri-agroalimentaire, construction durable, numérique, santé, logistique). Ce mouvement s'intensifie grâce à des entrepreneurs qui innovent pour intégrer les nouvelles aspirations sociétales, territoriales et environnementales.

Projets clés :

- Développer la plateforme technologique de textile intelligent CETI Pays Basque à Saint-Jean de Luz
- Créer un Pôle d'excellence Biomimétisme à Biarritz
- Mettre en œuvre une Opération Collective de Modernisation du Pays Basque

Axe 5 : Développer les alliances territoriales et transfrontalières

Ces dynamiques socioéconomiques ne s'arrêtent pas aux limites des pôles territoriaux ni aux limites du Pays Basque. Elles prennent place dans un processus plus large : celle de la montée en puissance des interdépendances fonctionnelles, économiques et sociales. Elles se structurent en interne autour de quatre territoires d'enjeux communs (littoral/océan, entre Bidouze et Saison, les collines et la Montagne et les 4 vallées) et s'étendent sur deux axes géographiques : le littoral atlantique (nord-sud) et le piémont pyrénéen (est-ouest). Le défi pour un Pays Basque unifié : être en capacité d'articuler et de maîtriser ces dynamiques en se projetant à ces échelles afin de peser de tout son poids.

Projets clés :

- Développer les lieux d'intermodalité avec la poursuite de l'aménagement des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) et l'accessibilité voyageurs aux gares nationales du pays basque
- Créer un Centre d'Evocation jacquaire à Ostabat

Axe 6 : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire

Le modèle d'urbanisme extensif produit un processus paradoxal à la fois de concentration littorale (pourtant moins dense que la moyenne), d'augmentation des temps de déplacement et d'étalement urbain. Ses conséquences sont désormais bien connues : explosion des mobilités individuelles, envolée du marché foncier, artificialisation des sols, vulnérabilités environnementales et énergétiques. Ce modèle a un coût et des impacts qui obligent à modifier nos pratiques individuelles et collectives.

Projets clés :

- La transition écologique et énergétique est clairement affichée par le tissu industriel du Pays Basque labellisé Territoire d'industrie qui souhaite faire de l'« Usine responsable et industrie durable » un axe stratégique.
- Développer des espaces logistiques durables : programmes pluriannuels de développement des infrastructures ferroviaires du Centre Européen de Fret (CEF) de Mouguerre
- Développer le Port de Bayonne par des infrastructures performantes au service des entreprises

Enfin, il est important de souligner que le territoire de la Montagne Basque bénéficie d'un programme LEADER 2014-2020 dont l'enveloppe FEADER est de 1,6M€.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et la Communauté Pays Basque.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, joint en annexe 2, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,

- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestation d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.
L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.
Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

A noter que certaines opérations engagées en 2019, mais contribuant à la stratégie territoriale du contrat, sont également intégrées dans le programme d'actions.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale, ou d'un arrêté du Conseil régional.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (ou son représentant). Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet. Cette actualisation doit permettre d'une part de vérifier l'état d'exécution des opérations et, d'autre part, d'étudier l'intégration de nouvelles opérations contribuant à l'atteinte des enjeux et objectifs fixés.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la

stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle, de même que le Président du Conseil de développement du Pays Basque (ou son représentant) sera également associé au comité de pilotage.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux…) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie. Dans ce cadre, pourront être étudiées des opérations issues des programmes d'actions des différentes démarches et documents stratégiques en cours de finalisation ainsi que des projets structurants communaux, à rayonnement intercommunal, notamment ceux sollicitant le fonds de concours « équipements structurants » auprès de la Communauté Pays Basque.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI…), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le …….,

Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

M. Alain ROUSSET

A Bayonne, le ……..,

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

M. Jean-René ETCHEGARAY

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire
Pays Basque

Un vaste territoire, fortement polarisé

Situé à l'extrême Sud-Ouest de la région, à la frontière espagnole, le territoire de contractualisation du Pays Basque est un vaste espace de 158 communes constitué depuis janvier 2017 en une communauté d'agglomération fusionnant 10 intercommunalités et qui compte 302 980 habitants en 2015.
Il s'organise autour du grand pôle de Bayonne[1], qui englobe la totalité de la partie littorale du territoire, et qui concentre 72 % de la population du Pays Basque et les ¾ de ses emplois. Six pôles secondaires, maillant la partie piémont et montagne du territoire, rassemblent 11 % de la population et 1 % de l'emploi : Saint-Palais, Mauléon-Licharre, Saint-Jean-Pied-de-Port à l'est, Cambo-les-Bains, Hasparren, Saint-Pée-sur-Nivelle dans la couronne périurbaine du pôle bayonnais.

Le territoire bénéficie d'un réseau important d'infrastructures de transport structurantes. Il est traversé par l'A63 qui le relie à Bordeaux et à l'Espagne et le positionne sur un axe de frêt européen Belgique-Espagne, l'A64 qui l'ouvre vers Pau, Tarbes et Toulouse. Une ligne ferroviaire mixte (TGV-grandes lignes-TER-frêt) relie Bayonne à Dax, Bordeaux et Hendaye (raccordée au réseau ferré espagnol). Bayonne est reliée à Pau par le réseau grande ligne via Dax et par TER. Enfin une ligne TER Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port complète le réseau intérieur. Le territoire bénéficie de l'aéroport de Biarritz-Pays Basque qui le connecte à plusieurs villes françaises et capitales européennes, et de la présence du port de commerce de Bayonne et du port de pêche de Ciboure/Saint-Jean-de-Luz.

Un modèle de développement porteur, plutôt diversifié

Le Pays Basque dispose d'un modèle de développement de type « Touristique » mis en évidence par la nette surreprésentation des dépenses touristiques dans le processus de captation de revenus extérieurs au territoire. Il traduit la forte vocation touristique du territoire qui repose sur de multiples atouts naturels, paysagers, patrimoniaux, architecturaux, culturels, gastronomiques, sites remarquables et sur la présence de nombreux équipements touristiques sur l'espace littoral et dans le Pays Basque intérieur. Les capacités d'accueil y sont près de deux fois plus importantes qu'en Nouvelle-Aquitaine, que ce soit en hébergement marchand ou non marchand (résidences secondaires). L'offre des hôtels et campings est majoritairement haut de gamme.

[1] Le grand pôle de Bayonne englobe toute la partie littorale du territoire de contractualisation du Pays Basque mais en dépasse les limites : une partie se situe dans la CC du Seignanx au nord, une autre partie se situe sur la côte espagnole.

Si le modèle de développement apparaît a priori très spécialisé, la réalité est en fait plus nuancée. Les revenus productifs exportateurs, bien que sous-représentés dans le processus de captation de revenus, sont significatifs comparés à ceux d'autres territoires à vocation touristique, et se singularisent par leur progression. Les pensions de retraite pèsent d'un poids conséquent, même s'il est moins élevé qu'en moyenne dans les territoires de structure comparable[2]. Cette sous-représentation résulte de l'importance du poids relatif des dépenses touristiques et non d'un effet démographique : les retraités occupent en effet une place importante au sein de la population. Les revenus pendulaires, importés par les actifs qui résident sur le territoire et travaillent à l'extérieur, se situent quant à eux dans la moyenne. 11,6 % des actifs vont travailler hors de son périmètre. Les flux les plus importants se font en direction du Sud des Landes (4 000 actifs vont dans la CC Maremne Adour Côte Sud ou la CC du Seignanx), de l'Espagne (3 000) ainsi que vers les CC du Béarn des Gaves et du Haut Béarn à l'est. Les flux à moyenne et longue distance, vers Pau, Bordeaux Métropole, l'Ile-de-France sont également significatifs. Le rôle de centralité du pôle bayonnais génère logiquement un solde négatif pour le territoire entre flux sortants (14 000 actifs) qui occasionnent une captation de revenus et flux entrants (15 000 actifs) qui occasionnent une évasion de revenus. Il n'est cependant que légèrement négatif, le territoire tirant notamment profit de ses échanges avec l'Espagne, avec des pôles distants et avec celui d'Oloron-Sainte-Marie à l'est.
Les revenus productifs, les revenus pendulaires et les pensions de retraite constituent donc d'importants leviers complémentaires, aux côtés des dépenses touristiques. Le modèle de développement du territoire traduit ainsi des modalités de fonctionnement plutôt diversifiées. Il apparaît porteur sur le plan économique et social, comme en témoigne la relativement faible dépendance aux mécanismes de redistribution nationaux (revenus sociaux, revenus publics), significativement sous-représentés.
Autre signe de l'équilibre relatif du modèle de développement : la très forte captation de revenu par habitant qu'il génère. Malgré une propension à consommer localement plutôt faible suggérant un phénomène significatif d'évasion commerciale, elle stimule l'économie locale et assure un développement soutenu de la sphère présentielle sur le territoire.

Une économie dont l'orientation présentielle se renforce et qui se révèle très résiliente face à la crise

Le tissu économique du Pays Basque a connu une mutation importante depuis 1975. A l'image des territoires de structure comparable, son orientation présentielle s'est renforcée. Le poids de la sphère présentielle, tournée vers la satisfaction des populations présentes, atteint 70,3 % de l'emploi du territoire en 2015 (contre 57,8 % en 1975), grâce à l'explosion de ces activités (leurs emplois ont progressé de 84 % entre 1975 et 2015). Autre fait marquant : sur la même période, la sphère productive exportatrice a gagné des emplois (+6,4 %), contrairement aux tendances générales.

[2] Les territoires de référence sont la région Nouvelle-Aquitaine, la province (France métropolitaine hors Ile-de France) et la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains autour de pôles de 40 000 emplois et plus.

Le dynamisme des deux sphères a engendré une progression globale de l'emploi deux fois plus importante sur le Pays Basque qu'en région et en France de province.

La spécialisation du tissu économique porte majoritairement sur des secteurs d'activités présentielles, pour la plupart liées à la vocation touristique du territoire (l' « hébergement-restauration », le « Commerce-réparation-automobiles », les « activités immobilières », les « arts, spectacles et activités récréatives ») auxquelles s'ajoutent « l'hébergement médico-social - action sociale » et la « construction ».
L'industrie « textile-habillement-cuir-chaussure » est le seul secteur productif qui distingue le territoire. L'agriculture, sans spécialiser le tissu économique, demeure importante et ses productions, dont plusieurs bénéficient d'un signe de qualité (dont l'Ossau-Iraty, le Piment d'Espelette, le vignoble Irouleguy, le Porc Basque Kintoa, etc.) marquent l'identité du territoire et contribuent à sa renommée.

Sur la période récente, le Pays Basque a montré une certaine résistance face à aux épisodes de crise et une importante capacité de rebond. Touché par les phases récessives de 2008-2009 et 2011-2014 avec une intensité moindre que les territoires de référence, le territoire a tiré profit des périodes de reprise pour créer de l'emploi, plus intensément. Cela se traduit sur l'ensemble de la période 2008-2017 par une progression de l'emploi salarié privé de + 9,7 %, parmi les plus élevées des territoires de contractualisation néo-aquitains. Le « Commerce, réparation, automobiles », l' « hébergement médico-social - action sociale », les « activités de services administratifs & soutien » et l' « hébergement-restauration » ont créé le plus d'emplois salariés. Inversement, les activités industrielles de « Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique », et de « Travail du bois, industries du papier et imprimerie » sont touchés par les pertes d'emploi les plus importantes. Au sein du territoire, l'emploi salarié progresse deux fois plus vite dans l'aire urbaine de Bayonne que dans l'arrière-pays.
La dynamique de création d'emploi du Pays Basque provient de son orientation économique mais surtout d'un « effet local » favorable. Si chacun des secteurs d'activité qui composent le tissu économique local avait évolué comme au niveau national, l'emploi salarié privé n'aurait en effet progressé que de +3,3 % au lieu de +9,7 % dans la réalité. L'important effet local, qui explique le différentiel, résulte des capacités du territoire à tirer profit des ressources locales (aménités, coordination des acteurs, capacité d'innovation, etc.).
La vitalité économique est aussi perceptible dans la dynamique de création d'établissements qui, après avoir baissé comme partout, progresse à nouveau depuis 2016, et plus fortement que dans les territoires de structures comparables.

Une situation sociale plutôt favorable

Le fonctionnement socio-économique du territoire et sa dynamique économique engendrent une situation sociale globalement favorable sur le territoire.
Le niveau de qualification de la population est élevé : les habitants ne disposant d'aucun diplôme qualifiant sont nettement sous-représentés et les diplômés de l'enseignement supérieur nettement surreprésentés.

La pauvreté est moins répandue que dans les territoires de références. Le niveau de revenu des ménages est supérieur à celui qui est observé en Nouvelle-Aquitaine et dans les territoires de structure comparable, notamment pour les catégories les moins favorisées et les catégories les plus aisées. Ce niveau de vie est favorable à la consommation locale et au développement de l'économie présentielle sur le territoire. Une nuance à ces constats : la structure sociale se révèle plus inégalitaire qu'en région.
L'intensité du chômage est inférieure à celle des territoires de référence et progresse moins entre 2010 et 2015. Elle est cependant plus forte dans l'aire urbaine de Bayonne et très réduite dans le reste du territoire.
La situation relative au niveau de précarité de l'emploi apparaît mitigée. Les contrats précaires, malgré le profil touristique du territoire, sont sous-représentés mais la part des actifs à temps partiel demeure plus forte qu'en région.

Une attractivité résidentielle et touristique à maîtriser

Le dynamisme démographique du Pays Basque est remarquable. Il ne cesse de s'accélérer depuis les années 90, y compris sur la période récente au cours de laquelle la tendance générale est au ralentissement. Il est porté par un solde migratoire soutenu et croissant qui situe le Pays Basque parmi les territoires de contractualisation néo-aquitains les plus attractifs. Ce dernier attire notamment des jeunes retraités et des jeunes actifs. Cela lui vaut une progression importante de sa population active et assure un renouvellement de son potentiel en main d'œuvre, favorable à son développement. Cette attractivité semble aussi contribuer à limiter le vieillissement de la population : la structure par âge des habitants montre un équilibre entre le poids des plus de 60 ans et celui des moins de 30 ans.
Outre les aménités naturelles qui servent son attractivité résidentielle et touristique, le territoire dispose d'un niveau d'équipements particulièrement élevé, qu'ils soient de proximité, intermédiaires ou supérieurs. Le parc de logement progresse fortement, et apparaît relativement récent.
Mais le très faible taux de vacance dans l'aire urbaine de Bayonne montre l'existence de tensions sur le marché du logement, confirmées par le niveau élevé des prix du foncier et de l'immobilier. Autres conséquences de cette forte attractivité : les flux de mobilité sont intenses, qu'ils soient occasionnés par les déplacements domicile-travail ou par les flux touristiques particulièrement en période estivale.
Ces éléments appellent à maîtriser l'attractivité du territoire pour en limiter les effets néfastes et préserver les équilibres sociaux et environnementaux. Ils alourdissent en effet la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Ils sont de nature à porter atteinte à la biodiversité et aux paysages qui font la richesse et l'attrait du territoire. Sans compter les risques de submersion marine induits par les changements climatiques. Il convient de rester vigilant pour que la consommation foncière et l'artificialisation des sols reste contenue et que les populations défavorisées ne soient pas évincées des zones où le marché immobilier est tendu.

Des disparités territoriales entre l'est et l'ouest

Les dynamiques infra révèlent des disparités territoriales entre l'est et l'ouest. Des fragilités socio-économiques affectent l'est du territoire, particulièrement le bassin de vie de Mauléon-Licharre. Il se démarque par un déclin démographique depuis les années 1960 lié à un déficit naturel intense et à un manque d'attractivité, dont résulte l'important vieillissement de la population. Il est touché par une déprise économique dû à un effondrement des activités productives exportatrices de 1975 à 2015 et par un faible renouvellement de son tissu économique éclaté. Le faible niveau de qualification de la population et le niveau de vie relativement bas marque une situation sociale moins favorable dans cette partie du territoire.

Des pistes d'enjeux

Le modèle de développement du Pays Basque semble inscrire le territoire dans une trajectoire porteuse sur le plan économique et social grâce à sa spécialisation touristique combinée à des activités productives concurrentielles dynamiques, aux poids significatifs des pensions de retraites et aux relations importantes qu'il entretient avec les autres territoires. Cependant, le dynamisme démographique remarquable du territoire et sa très forte attractivité touristique pourraient à terme lui nuire en provoquant une altération des conditions environnementales et sociales du territoire.

Il apparaît donc essentiel de maîtriser l'exceptionnelle attractivité du territoire pour en préserver les atouts environnementaux. Cela peut passer par :

- viser un meilleur équilibre de l'attractivité touristique : par l'allongement de la saison touristique, et/ou par le déplacement d'une partie de cette attractivité vers le pays basque intérieur ;
- en limitant les effets négatifs de l'attractivité résidentielle sur le marché du logement (tensions), la consommation d'espace, et les éventuels conflits d'usages ;
- en stabilisant le volume des flux pendulaires (notamment sur la partie littorale du territoire, où ils sont particulièrement élevés) et en favorisant des solutions de mobilités alternatives décarbonées.

Un deuxième enjeu réside dans la réduction des disparités entre l'est et l'ouest du territoire, par le développement de pôle d'équilibre au sein du pays basque intérieur, et en contribuant au renouvellement du tissu économique local et à la croissance des entreprises.

Il conviendrait par ailleurs de consolider le dynamisme des activités productives concurrentielles du territoire, essentiel à la diversification de ses moteurs de développement.

Contenir l'évasion commerciale apparaît aussi nécessaire pour préserver le dynamisme de l'économie présentielle du Pays Basque.

Enfin développer les coopérations avec les territoires environnants (comme le sud des Landes, sur le littoral ; le Haut Béarn, Pau Béarn Pyrénées à l'est) en termes de mobilités, de développement économique et touristique peut aussi constituer un enjeu pour ce territoire.

CONTRAT D'ATTRACTIVITE PAYS BASQUE
ANNEXE 2 - PLAN D'ACTIONS

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAÎTRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL ESTIMATIF	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 : Mieux maitriser l'attractivité et l'accueil dans le territoire : organiser les déplacements de demain, développer l'intermodalité , répartir l'activité touristique						
La croissance démographique demeure globalement forte et bénéficie à de plus en plus de communes de l'intérieur. Même si de rares territoires restent en marge de cette dynamique, partout la question de l'accueil s'impose.						
Projets structurants						
1	Aménagement d'itinéraires cyclables structurants rétro-littoraux	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	5 600 000 €	10 à 25% assiette éligible	En attente nouveau Schéma Régional Véloroutes Voies Vertes	TOURISME
2	Promotion de nouvelles motorisations à faible émission : déploiement de bornes de recharge électrique et filière de nouveaux carburants décarbonés sur le territoire	SMPBA (sous réserve de mutualisation avec communes)	2 100 000 €		AAP en cours Electrique / BIOGNV / Biocarburants	TRANSPORTS / ENERGIE CLIMAT
3	**Programme d'investissement du Château de Guiche**	CAPB	1 080 000 €	15 % max du montant arrêté par la DRAC + 3600 € (étude)	CP mars 2018 (étude)	CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME
4	Etudes sur le Réseau express Basque et nouvelles haltes	SMPBA-RNA	500 000 €	50%		TRANSPORTS
5	**Ligne Bayonne – St-Jean-Pied-de-Port - Remise en service du quai central et du croisement de Cambo-les-Bains.**	SMPBA-RNA	1 000 000 €	50%		TRANSPORTS
6	**Ajout de 4 allers – retours entre Bayonne et Cambo-les-Bains, soit 8 circulations du lundi au vendredi toute l'année.**	SMPBA-RNA	1 061 129 € /an	530 k€ par an	A compter de décembre 2019	TRANSPORTS
7	Construction du Biscaye	Association des Trois-Mâts basque	16,5 M	1,6 M€	200 k€ par an sur 8 ans	TOURISME
8	**Atelier de l'Espadrille à Mauléon-Licharre : création d'un espace muséographique et atelier de production et de démonstration autour de l'Espadrille à Mauléon.**	CAPB	3 000 000 €	Maxi 200 k€	20% max dépenses éligibles plafonnées à 1M € (hors acquisition)	TOURISME
9	Structuration touristique du territoire avec l'AAP NOTT - Elaboration du schéma stratégique du tourisme 2020-2026 du Pays Basque	CAPB	58 000 €	29 000 €	CP 18/11/2019	TOURISME
10	Numérisation d'un passeport territorial du Pays Basque	Office du Tourisme Pays Basque	11 215 €	3 365 €	CP 18/11/2019	TOURISME
11	Réalisation d'une étude pour une nouvelle stratégie de partenariat avec les professionnels du tourisme du Pays Basque	Office du Tourisme Pays Basque	24 750 €	12 375 €	CP 18/11/2019	TOURISME
12	Création vidéos et photothèques	Office du Tourisme Pays Basque	55 000 €	16 500 €		TOURISME
13	Création d'un bureau d'accueil touristique à la gare de Bayonne	CAPB	150 000 €	50 000 €		TOURISME
14	Accompagnement à la définition de la stratégie digitale de l'Office de Tourisme Pays Basque	Office du Tourisme Pays Basque	29 400 €	8 820 €		TOURISME
Projets en amorçage						
> Aménagement durable des stations de Guéthary-Saint-Jean-de-Luz > Aménagement durable de la station de Bidart						TOURISME
Axe 2 : Réduire les inégalités sociales et territoriales						
Dans un territoire marqué par une forte pression foncière, les questions de l'accès au logement et aux transports, aux services, aux zones d'emplois cristallisent les inégalités sociales qui, si elles sont en deçà des moyenne nationale et régionale, n'en demeurent pas moins importantes et en progression.						
Projets structurants						
15	**Réhabilitation de la Grange Hastoy à Tardets / Créer un lieu de culture et de services**	CAPB	1 250 000 €	Maxi 15%		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
16	**Implantation d'un centre de commerces multiservices à Larceveau**	Commune de Larceveau	1 573 495 €	AAP Ruralité + 6630 € (étude)	CP 01/04/2019 (étude)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

17	**Réhabilitation de l'ancien presbytère de la commune pour y créer un tiers lieu et des logements communaux**	Commune de Barcus	1 017 759 €	Maxi 15%		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LOGEMENT
18	Construction d'un Pôle Culturel	Commune de St-Jean-de-Luz	8 145 680 €	1 000 000 €	CP 15/02/2019	CULTURE
19	Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle à Mauléon	CAPB	2 138 811 €	200 000 €	CP 02/11/2015 CP 18/11/2019	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
20	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Tardets	CAPB	771 795 €	138 945 €	CP 18/11/2019	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
Projets en amorçage						
> CDPB N°3 - Préfiguration d' un fab'lab rural de prospective / Formation action à portée régionale (lien avec le cluster Ruralité) > Création d'un Pôle d'économie sociale et solidaire de la Communauté d'agglomération du Pays Basque - Bayonne (coût 3,4M€) > Création d' une maison de santé pluriprofessionnelle à St-Palais						AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE / ESS / POLITIQUE DE LA VILLE
Axe 3 : Préserver les biens communs, les paysages et les patrimoines						
L'extraordinaire diversité des paysages est l'une des grandes richesses du Pays Basque qu'il convient de préserver, de valoriser mais surtout qui nous impose d'innover et de changer les comportements de chacun d'entre nous (tri des déchets, consommation de l'eau, mobilités actives, alimentation locale...). Ces biens communs sont également immatériels et participent de la définition de notre territoire : langue basque, tissu associatif, capital social,						
Projets structurants						
21	Lancement d'une stratégie patrimoniale et paysagère à l'échelle de l'Agglomération Pays Basque : > Axe 1 : identifier et connaitre les patrimoines et les paysages > Axe 2 : opération de préservation du patrimoine > Axe 3 : lecture paysagère > Axe 4 : médiation	CAPB	370 000 €			PATRIMOINE
22	**Fort de Socoa (phase 1) – Valorisation du site historique**	CAPB	1 350 000 €	20% par tranches de 400k€ HT de travaux	Sous réserve de validation de la DRAC	PATRIMOINE
23	Développer la signalétique du guide de bonnes pratiques sur la montagne basque pour améliorer la cohabitation des activités.	CAPB	400 000 €	Maxi 15%	Plan Montagne	TOURISME
24	Trame verte et Bleue et intégration des 2 Réserves Naturelles Régionales sur le territoire basque	CAPB	56 850 €	30 000 €		ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITE
Axe 4 : Répondre au défi d'un développement équilibré en faveur de l'économie productive : accélérer la structuration des filières d'excellence autour de la Technopole Pays Basque						
L'économie du Pays Basque est en pleine croissance et mutation, elle repose sur deux piliers générateurs d'emplois : résidentiel d'une part (services, commerces, tourisme) et filières productives d'autre part (8 domaines d'actior stratégique : artisanat de production, croissance bleue, aéronautique/mécanique, robotique, agri-agroalimentaire, construction durable, numérique, santé, logistique). Ce mouvement s'intensifie grâce à des entrepreneurs qui innovent pour intégrer les nouvelles aspirations sociétales, territoriales et environnementales.						
Projets structurants						
25	**Développement de la plateforme technologique textile intelligent - CETI Pays Basque - à St-Jean-de-Luz**	CAPB	3 000 000 €	700 k€ (50% sur investissement) et 230 k€ (50% sur fonctionnement)	CP 18/11/ 2019 Financement de la Chaire BALI depuis deux ans	ECONOMIE
26	Création d'un Pôle d'Excellence sur le Biomimétisme marin à Biarritz	CAPB	12 000 000 €		Plan de financement à préciser	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE / INNOVATION
27	Développement de la plateforme Usine du Futur - Compositadour / Addimadour (Territoires d'Industrie Pays Basque)	Estia	6 000 000 €		Diagnostic régional sur les plateformes technologiques en cours. Synergie avec la plateforme d'accélération usine du futur.	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE
28	Construction d'un atelier collectif de transformation et de vente de produits fermiers - HURBIL - à St Pée-sur-Nivelle	CAPB	1 221 000 €		AAP Atelier Transformation	AGROALIMENTAIRE
29	**Maison / centre d'interprétation du Kintoa à Banca**	CAPB	2 200 000 €		Projet à coordonner avec le projet de tiers-lieu et de pépinère sur le même site	AGRICULTURE / TOURISME
30	**Poursuite des travaux d'extension de l'abattoir d'Anglet**	CAPB	5 000 000 €			AGRICULTURE
31	**Mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation de l'artisanat et du commerce au Pays Basque intérieur**	CAPB	Phase 1 : 734 700 € Phase 2 : 520 730 €		OCM complémentaire FISAC pour phase 1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

32	Accélération du déploiement des solutions automatisées et robotisées sur le territoire	CAPB	640 k€		Diagnostic Usine du Futur + soutien des entreprises via les dispositifs régionaux Croissance TPE	DEV ECO / TERRITOIRES INDUSTRIE
33	Analyse et exploitation des données numériques des process industriels	CAPB - CCI - Autre ?			Diagnostic Usine du Futur (+ AAP Transformation numérique) + soutien des entreprises via les dispositifs régionaux Croissance TPE	DEV ECO / TERRITOIRES INDUSTRIE
34	Labo OPEN INNOVATION TIPB	CAPB	200 000 €		AAP Eco Ter + financement des projets collaboratifs	DEV ECO / ECONOMIE TERRITORIALE / TERRITOIRES INDUSTRIE
Projets en amorçage						
> Développement d'une plateforme euro-régionale d'excellence scientifique et technologique (formation et recherche) autour de la filière « Océan – Glisse & Action Sports » au sein du Fort de Socoa (phase 2 : Intervention régionale axée sur le projet de Campus) > Développement du projet Iker Genetics à Bidart (laboratoire de recherche et hôtel d'entreprises) sous réserve des tutelles recherche CNRS > Projet de Tiers Lieu à Banca (AMI Tiers-Lieux) > Structuration d'un plateau technologique en Soule - Chéraute : intervention régionale sur les plateaux techniques des lycées > **Réhabilitation de l'Hôtel du Pont d'Enfer à Bidarray pour accueillir différents services, un espace de co-working ainsi que les locaux d'Aldudarrak Bideo**(Commune de Bidarray) > Etoffer l'offre de formations initiales et continues - Constitution d'un Centre des Métiers et de Qualifications d'Excellence (CMQE) aux métiers de l'industrie et bachelor (Territoires d'industrie) > FEtoffer l'offre de formations initiales et continues - LOGEMENT DES APPRENTIS Etude de faisabilité d'une maison des étudiants à Mauléon (Territoires d'industrie) **> Conforter le pôle aéronautique à Ayherre / Hasparren : intervention régionale sur le volet aide aux entreprises / innovation/ transfert de technologies (Territoires d'industrie)** > Expérimentation d'une approche innovante pour accompagner les jeunes dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle (Conseil de Développement du Pays Basque CDPB N°2)						DEV ECO / TERRITOIRES INDUSTRIE / NUMERIQUE / LOGEMENT / FORMATION
Axe 5 : Développer des alliances territoriales et transfrontalières						
Ces dynamiques socioéconomiques ne s'arrêtent pas aux limites des pôles territoriaux ni aux limites du Pays Basque. Elles prennent place dans un processus plus large : celle de la montée en puissance des interdépendances fonctionnelles, économiques et sociales. Elles se structurent en interne autour de quatre territoires d'enjeux communs (littoral/océan, entre Bidouze et Saison, les collines et la Montagne et les 4 vallées) et s'étendent sur deux axe géographiques : le littoral atlantique (nord-sud) et le piémont pyrénéen (est-ouest). Le défi pour un Pays Basque unifié : être en capacité d'articuler et de maîtriser ces dynamiques en se projetant à ces échelles afin de peser de tout son poids.						
Projets structurants						
35	**Ostavals : Centre d'Evocation Jacquaire à Ostabat ; espace de restauration collective et centre d'accueil pour adultes handicapés**	CAPB	1 460 000 €	365 000 €		TOURISME
36	Développement des lieux d'intermodalité avec poursuite de l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) et l'accessibilité voyageurs aux gares nationales du Pays Basque	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour / SNCF	11 100 000 €	698 660 € (PEM Hendaye)	CP 7/10/2019	TRANSPORTS
Projets en amorçage						
> **Mise en oeuvre de la stratégie de coopération transfrontalière** (dont structuration d'un Observatoire) > Opération globale de redynamisation et requalification d'ensemble des centres-villes /centres-bourgs ayant des fonctions de centralités > Développement des coopérations régionales et transfrontalières sur la démocratie participative et l'emploi formation des jeunes (Conseil de Développement du Pays Basque CDPB N°4 et CDPB N°5)						COOPERATION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Axe 6 : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire						
Le modèle d'urbanisme produit un processus paradoxal à la fois de concentration littorale (pourtant moins dense que la moyenne), d'augmentation des temps de déplacement et d'étalement urbain (en même temps porteur de revitalisation rurale). Ses conséquences sont désormais bien connues : explosion des mobilités individuelles, envolée du marché foncier, vulnérabilités environnementales et énergétiques. Ce modèle a un coût et des impacts qui nous engagent à modifier nos pratiques individuelles et collectives.						
Projets structurants						
37	Etude d'opportunité, de faisabilité et de marché d'une plateforme logistique pour rapprocher producteurs et consommateurs	CAPB	50 000 €	12 500 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGROALIMENTAIRE CIRCUITS COURTS
38	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une conserverie adossée à la légumerie déjà existante	CAPB	50 000 €	12 500 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGROALIMENTAIRE CIRCUITS COURTS
39	Etude de faisabilité d'une épicerie sociale itinérante et mettre en place le service de livraison à domicile destinés aux personnes en situation précaire et/ou de fragilité	CAPB	20 000 €	5 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
40	**Développement des espaces logistiques durables : Programme pluriannuel de développement des infrastructures ferroviaires du Centre Européen de Fret (CEF) de Mouguerre**	CAPB	15 491 000 €		Aide centrée sur le report modal	INFRASTRUCTURES / TRANSPORTS / LOGISTIQUE
41	Démonstrateurs & Unités pilotes Energie Eau Déchets	Industriels AKIRA ESTIA CAPB	8 M €		Financement possible sauf sur le fonctionnement (RI ENERGIE) - Synergie avec la plateforme d'accélération usine du futur	ENERGIE CLIMAT / ENVIRONNEMENT / PERFORMANCE INDUSTRIELLE
42	Tendre vers un terrritoire zéro déchet : challenge zéro gaspillage	Consulaires / CAPB / autre	480 k€			ENVIRONNEMENT - DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE
43	Ecoconception et seconde vie des produits	CAPB	1 220 000 €		Programme en cours BECOME et accompagnement des industriels	PERFORMANCE INDUSTRIELLE

44	**Développement du Port de Bayonne par des infrastructures performantes au service des entreprises : construction de la tranche 3 des quais de Blancpignon**	CRNA	26 000 000 €		Evolution de la gouvernance du Port de Bayonne à traiter avant d'étudier les modalités de financement des travaux envisagés.	INFRASTRUCTURES / TRANSPORTS / LOGISTIQUE
45	**Accompagner le projet de Parc Naturel Régional sur la Montagne Basque**	Gouvernance à définir	490 000 €			ENVIRONNEMENT PNR
LEADER						
	GAL MONTAGNE BASQUE			1 ETP	Maxi : 10 000€/an	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales				Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER